

Oxy'Health®

Déterquat

PAE⁽¹⁾ Surface



**DÉSINFECTANT DE SURFACE
SANS RINCAGE - ANTI-ODEURS**

1. PROPRIÉTÉS :

OXY'HEALTH® est un désinfectant prêt à l'emploi.

Domaine d'application : Désinfectant pour les surfaces propres, les matériaux, équipements et mobiliers propres en milieu médical et hospitalier, paramédical, centres de santé, institutionnel, tertiaire, hôtellerie, salles de sports, centres sportifs, vestiaires, etc.

Désinfectant pour les sanitaires, les salles de bains, etc, après nettoyage.

OXY'HEALTH® est un désinfectant polyvalent, utilisable sur toutes les surfaces lavées au préalable.

OXY'HEALTH® est un désinfectant bactéricide, levuricide, fongicide, virucide détruisant les mauvaises odeurs. Désinfection en l'absence de patient - détail des normes en 2 - Propriétés désinfectantes.

OXY'HEALTH® est également désinfectant en essuyage, suivant les conditions de la norme EN 16615.

ECODÉTERGENT certifié par ECOCERT Greenlife selon le référentiel ECOCERT disponible sur <http://detergents.ecocert.com>.



OXY'HEALTH® est formulé :

- Sans ammonium quaternaire,
- Sans phosphate,
- Sans phosphonate,
- Sans EDTA,
- Sans chlore,

La formule **OXY'HEALTH®** est soutenue au niveau du règlement biocide (CE) n°528/2012 en vue d'obtenir une AMM. Produit enregistré sous SIMMBAD sous le N°48229. Produit utilisé en TP2 et TP4.

Biodégradabilité à 100% selon OCDE 209.



*VLEP : La Valeur Limite d'Exposition Professionnelle est une mesure du domaine de la pollution atmosphérique.
*SVHC : Substance of Very High Concern (Substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation).
*EDTA : Acide éthylène Diamine Tétracétique.

2. PROPRIÉTÉS DÉSORISANTES :

Les propriétés anti-odeur d'**OXY'HEALTH**[®] sont prouvées par des tests en laboratoire externe cofrac, par analyses olfactométriques et sensorielles.

OXY'HEALTH[®] réduit les mauvaises odeurs « d'humidité » et « de poubelle ».

Les odeurs sont reproduites avec des formules de composés chimiques caractéristiques, le protocole suivi est conforme à la norme NF EN 13725.

En s'appuyant sur les résultats de mesure de l'intensité et du caractère hédonique, on peut dire que pour les deux odeurs, **OXY'HEALTH**[®] permet une réduction de la perception de l'odeur et de la gêne olfactive : Pour l'odeur «de poubelle», l'intensité perçue est réduite de 60% et la gêne olfactive de 73% en deux heures.

Pour l'odeur «d'humidité», l'intensité perçue est réduite de 58% et la gêne olfactive de 70% en deux heures.

Ce qui permet au laboratoire réalisant les tests, de confirmer une réelle efficacité du **OXY'HEALTH**[®] pour les deux types d'odeur testées sur support non-poreux, en terme de réduction de l'odeur perçue et de la gêne olfactive.

OXY'HEALTH[®] lutte contre les mauvaises odeurs. **OXY'HEALTH**[®] a également été testé sur deux souches bactériennes responsables de mauvaises odeurs et a montré son efficacité.

3. MODE D'EMPLOI :

Pulvériser **OXY'HEALTH**[®] pur directement sur surface propre préalablement rincée à l'eau potable.

Laisser agir le désinfectant 15 minutes minimum.

Essuyer avec un papier absorbant à usage unique ou laisser sécher jusqu'à évaporation complète avant la réutilisation de la surface traitée.

Appliquer le produit a une fréquence adaptée, en suivant le plan d'hygiène en place.

4. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide limpide incolore
pH :	3 +/- 1
Densité à 20°C :	1,03 +/- 0,02 g/cm ³
Stockage :	Pour une conservation optimale jusqu'à la DLUO, conserver le produit à l'abri de la chaleur, de la lumière et du gel.
Composition :	Entre 5 et 15% d'agent oxygéné. Contient aussi : eau.
Substance active biocide :	Péroxyde d'hydrogène (N°CAS 7722-84-1) à 7,4% m/m (74g/kg).
Usage biocide :	TP02 - Désinfectant utilisé dans le domaine privé et dans le domaine de la santé publique et autres produits biocides. TP04 - Désinfectant pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux. Formulation liquide applicable sans dilution (AL).

5. PROPRIÉTÉS DÉSINFECTANTES :

Action désinfectante	Souches testées	Selon la norme	Temps de contact et Température
Bactéricide	<i>Enterococcus hirae, Escherichia coli, Pseudomonas aeruginosa, Staphylococcus aureus, Listeria monocytogenes, Salmonella typhimurium.</i>	EN 1276 condition de propreté	15 minutes, 20°C
	<i>Enterococcus hirae, Escherichia coli, Pseudomonas aeruginosa, Staphylococcus aureus, Listeria monocytogenes, Salmonella typhimurium, staphylococcus epidermis, Coryne bacterium Xerosis.</i>	EN 13697 condition de propreté	
	<i>Enterococcus hirae, Escherichia coli, Pseudomonas aeruginosa, Staphylococcus aureus, Listeria monocytogenes, Salmonella typhimurium, staphylococcus epidermis, Coryne bacterium Xerosis.</i>	EN 13697 condition de saleté	
	<i>Staphylococcus aureus, Pseudomonas aeruginosa, Enterococcus hirae, Salmonella typhimurium, Listeria monocytogenes, Escherichia coli.</i>	EN 16615 condition de propreté désinfection mécanique avec lingettes	
	<i>Listeria monocytogenes, Salmonella typhimurium.</i>	EN 14561 condition de propreté	
	<i>Legionella pneumophila.</i>	EN 13623 condition de propreté	
Fongicide	<i>Candida albicans, Aspergillus brasiliensis.</i>	EN 13697	15 minutes, 20°C
	<i>Candida albicans, Aspergillus brasiliensis.</i>	EN 16615 condition de propreté désinfection mécanique avec lingettes	
	<i>Candida albicans, Aspergillus brasiliensis.</i>	EN 1650	
Virucide	<i>Poliovirus.</i>	EN 14476	15 minutes, 20°C
Sporicide	<i>Bacillus subtilis.</i>	EN13704 condition de propreté	60 minutes, 20°C
Tuberculocide	<i>Mycobacterium Terra.</i>	EN 14563 condition de propreté	60 minutes, 20°C

6. CONDITIONNEMENTS :

Carton de 6 x 750mL - Réf. 002108601.
Emballage 100% recyclable.

7. PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

Produit strictement professionnel. Tenir hors de la portée des enfants.
Formule déposée au centre antipoison de Nancy (N°1086) : 03.83.22.50.50.
N° d'appel d'urgence INRS/ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59.
Fiche de données de sécurité disponible sur : www.hydrachim.fr

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet.
Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Produit conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (décret 73138 du 12.02.1973 modifié le 19.12.2013).

N° de révision 24-04-2018. Réf. 1086.

Utiliser les biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Respecter les précautions d'emploi.